

2017/2019 : le premier mandat du conseil municipal des enfants



Le 15 novembre 2017, les 28 membres du Conseil Municipal des Enfants (CME) étaient élus lors du conseil municipal d'installation qui avait lieu à la salle des Calandres. Une nouvelle instance où les jeunes conseillers vont pouvoir apporter un regard neuf et spontané sur des grands thèmes comme le sport, l'éducation ou l'environnement.

Lancé en septembre 2017 auprès des élèves des classes élémentaires (CM1 et CM2), le Conseil Municipal des Enfants (CME) est une institution qui repose sur l'implication citoyenne de jeunes âgés de 9 à 11 ans dans la vie de leur commune. Chaque petit conseiller porte, à travers sa commission, un certain nombre de projets concrets sur des thèmes importants. Les commissions thématiques se réunissent une fois par mois pour travailler sur ces projets, étudier leur faisabilité et planifier leur mise en oeuvre.

Tous les trimestres, les membres du conseil siègent à des commissions plénières pour valider par vote les propositions et les projets présentés. Au même titre que les conseils municipaux, ces séances sont publiques.

Infos pratiques

1284 élèves du CP au CM2 ont voté dans leur école pour élire les candidats du CME

128 candidats (soit 64 binôme) se sont présentés aux élections qui avaient lieu les 19 et 20 octobre

28 membres ont été élus pour composer le Conseil Municipal des Enfants

Liens utiles

[Dossier spécial CME - Eragny le Mag N°22](#)

[Ecoutez la webradio du Conseil municipal des enfants](#)